PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie Bouchet, Maire,

Date de convocation : 06 novembre 2017

Présents : Mmes Florence Latyk, Karen Blondel-Mathis, Mrs Jean-Marie Bouchet, Alain

Guyot, Philippe Karcher, Xavier Chaudron

Absent excusé: M. Michel Œillet

Absent:

MME Karen Blondel Mathis a été nommée secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 27 novembre 2017.

20171120-038) Bon agent pour Noël:

Le conseil décide l'achat d'un bon cadeau d'une valeur de 60€ pour chaque agent communal.

20171120-039) Indemnité de sinistre Cent Arpents :

Suite à l'incendie du 30 juin 2017 à la maison forestière des Cent Arpents, l'assurance CMAM propose à la commune une indemnité de 51.057 € TTC en cas de reconstruction ou une indemnité transactionnelle et forfaitaire de 37.500 € TTC en cas de non reconstruction.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'indemnité transactionnelle forfaitaire d'un montant de 37.500 € TTC et donne pouvoir au maire pour signer la lettre d'accord transactionnelle ou tout autre document relatif à cette affaire.

La vente de cette maison est maintenue au prix de 50.000 euros, une annonce sera déposée sur le boncoin.

20171120-040) Adoption changement de statuts Syndicat d'Electrification Meuse Argonne Voie Sacrée et retrait de commune :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,
- Vu la délibération n° 20170422-012 du comité syndical du Syndicat d'Electrification Meuse Argonne Voie Sacrée, en date du 22 avril 2017 approuvant, le retrait de la commune de Clermont en Argonne pour les communes de Jubécourt et Parois, et la rédaction des nouveaux statuts

Considérant que les statuts et le retrait de la commune de Clermont en Argonne sont subordonnés à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer,

Le maire donne lecteur des nouveaux statuts et de la demande de retrait de la commune de Clermont en Argonne, approuvés par l'assemblée du SIE MAVS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- 1) approuve le retrait de la commune de Clermont en Argonne pour les communes de Jubécourt et Parois
- 2) adopte les nouveaux statuts du syndicat d'Electrification de Meuse Argonne Voie Sacrée.

20171120-041) divers:

- Problème de pigeons à l'Eglise, en attente d'une solution
- Remboursement km Cyrille Gadaut, 60km à 0.25cts (formation bûcheronnage)

20171120-042) Maitre d'œuvre travaux de l'Eglise :

Pour les travaux de l'église, un maître d'œuvre doit être recruté par la commune. Une demande de devis a été envoyée à 7 candidats, une seule réponse positive nous est parvenue.

Après délibération, le Conseil décide de retenir la proposition de M. Lemarquis qui s'élève à 10.000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de lever la séance. Prochaine réunion le lundi 19 mars 2018 à 20h00.